

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

-----

## 1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Conseil Municipal vote les représentants de la commune au sein de la future Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Titulaire : M.MONTEGRE 13 voix. 1 abstention

Suppléant : N ALONZO 13 voix. 1 abstention.

## 2 – TRAVAUX

- Démolition diverses : maisons rue du Garde - travaux terminés.
- Columbarium : travaux terminés
- Vidéo-protection : en cours
- Réserve incendie : travaux en cours.

## 3 – PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre concernant les travaux de protection du captage d'eau potable.

L'entreprise BERTRAND TP a été jugée la mieux disante avec un montant de travaux de 31 964.50 hors taxes.

## 4 – CIMETIERE / COLOMBARIUM / JARDIN DU SOUVENIR

Suite à l'aménagement du columbarium et du jardin du souvenir, il est nécessaire de revoir le règlement du cimetière et notamment les tarifs. (Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Tombes

100 euros le m<sup>2</sup> pour 15 ans

200 euros le m<sup>2</sup> pour 30 ans

Suppression des concessions de 50 ans

Columbarium

1 000 euros pour 15 ans

Pas d'autre durée de concession

Jardin du souvenir

50 euros par dispersion. Pour une uniformité, l'inscription sur le monument sera gérée de la collectivité et à sa charge.

## 5 – INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat avec la société ADIC pour un logiciel d'imprimés nécessaire au secrétariat. Durée 3 ans - coût : 120 euros HT par an.

## 6 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention présentée par le club de natation d'AMBERIEU-EN-BUGEY.

Aucune demande de subvention n'est présentée par la commune pour les personnes extérieures, membres des associations de SAULT BRENAZ.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 1 000 euros suite à la demande de l'association du périscolaire.

### **7 – CENTRE DE GESTION / PERSONNEL / TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion des Communes concernant les inspections en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Conseil Municipal accepte la transformation du contrat CUI de Mme KERMAÏDIC en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal valide la modification du tableau des emplois.

### **8 – TONDEUSE**

Le Conseil Municipal valide le choix concernant l'acquisition d'une nouvelle tondeuse ISEKI, pour un montant de 29 900 euros TTC.

### **9 – CAMION POMPIER**

Le Conseil Municipal accepte de céder l'ancien véhicule de pompier à la Société MARTIN et Fils pour un montant de 500 euros.

A charge pour cette société d'évacuer le camion et d'exécuter les diverses démarches administratives (carte grise, contrôle,...).

### **10 – BUDGET**

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes au budget de la commune :

Transfert de 100 euros du compte 2041582 au compte 2051.

Transfert de 500 euros du compte 651 au compte 673

Transfert de 2 000 euros du compte 6531 au compte 673

Transfert de 500 euros du compte 6541 au compte 673

Transfert de 250 euros du compte 6558 au compte 673

Transfert de 1 250 euros du compte 6553 au compte 673

Transfert de 1 500 euros du compte 6713 au compte 673

Transfert de 8 500 euros du compte 6411 au compte 673

Transfert de 2 000 euros du compte 6413 au compte 673.

### **12 – LOTISSEMENT JOLONOZ**

Le Conseil Municipal accepte les devis concernant les réseaux « secs » du futur lotissement de Jolonoz :

- réseau électrique : 10 416.00 euros
- réseau Télécom : 8 050.00 euros